

## RÈGLEMENT AVCS – Tournoi en DUO

1. Le tournoi en DUO vaudois se déroule en deux parties jouées en une journée. Il est organisé tous les deux ans par le comité AVCS ou un club membre de l'AVCS.
2. Les frais et bénéfices appartiennent à l'organisateur. Les récompenses concernent uniquement les équipes DUO et ne doivent pas forcément être des trophées : choix et attribution au gré de l'organisateur.
3. Le tournoi vaudois en DUO est ouvert à toute personne affiliée à l'un des clubs vaudois de la FSSc, quelle que soit sa nationalité. Les joueurs ne peuvent pas s'inscrire individuellement, mais doivent donner la composition de leur équipe. Le tournoi est aussi ouvert aux personnes affiliées à l'un des clubs FSSc. Elles ne pourront pas figurer dans le palmarès du tournoi DUO, mais leur résultat individuel comptera comme pour tout tournoi homologué. Pour figurer dans le palmarès du tournoi Duo, les 2 joueurs doivent être affiliés à un club vaudois.
4. Pour qu'une équipe soit admise à participer, la somme des séries des deux joueurs ne doit pas être inférieure à l'indice 5.
5. Le club organisateur fixe le prix d'inscription conformément aux règles en vigueur à la FSSc pour les tournois individuels.
6. Les conditions de jeu sont celles des compétitions officielles. La double-correction est faite sur place, sans délai. La durée de chaque coup est de 3mn.
7. Pour les deux parties, les joueurs sont placés de 1 à X pour les 1<sup>ers</sup> joueurs des équipes et de X+1 à 2 X pour les 2<sup>èmes</sup> joueurs (par exemple de 1 à 20 et de 21 à 40). Les joueurs ne changent pas de place entre les deux parties.
8. La commission d'appel est annoncée avant le début de la compétition. Elle est composée de trois membres et d'un membre suppléant, appelé si un des membres de la commission est lui-même concerné par un litige. Ces quatre personnes, issues de clubs différents, doivent avoir été consultées auparavant et avoir accepté cette mission. La commission d'appel peut être demandée par un joueur, un arbitre ou un double-arbitre. Ses décisions sont sans appel.
9. Les organisateurs doivent afficher le classement DUO et individuel de la manche et le classement général complet DUO et individuel après chaque partie au moins à un endroit. Les scores affichés doivent être officiels (corrigés après règlement des litiges). Un joueur qui ne serait pas d'accord avec le score indiqué a toutefois le droit d'introduire une réclamation avant le début de la manche suivante. Il sera dans ce cas procédé à une vérification rapide des scores du joueur.

10. Après chaque manche, le juge-arbitre doit annoncer les 5 premières équipes DUO de la partie précédente et les 10 premières équipes DUO du classement général.
11. Si deux équipes ou plus terminent ex aequo à la première place du classement final du tournoi DUO, elles seront départagées par une combinaison (addition des places) des 2 joueurs de chacun des duos ex aequo. Le plus petit total l'emporte. A défaut, la différence se fera au nombre de tops.
12. Les résultats finaux ne doivent pas être affichés avant la proclamation officielle des résultats. Ceux-ci sont lus en commençant par la dernière équipe classée et en finissant par la première, idem pour le classement individuel.
13. Pour les résultats individuels, la compétition est homologuée uniquement sur le plan international.
14. Tout litige ou cas non prévu par le présent règlement sera analysé par le comité de l'AVCS.

AVCS/JPF/février 2022